



Pas de bébés à la consigne !

Nous refusons la dégradation de la qualité des modes d'accueil avec les modifications prévues du décret sur l'accueil collectif des jeunes enfants

Journée d'action et de grève, rassemblons-nous le 17 février devant Matignon

Le gouvernement vient d'obtenir un avis favorable du Conseil d'administration de la CNAF, pour des modifications du décret portant sur les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Le décret risque donc d'être publié très rapidement. Or, ces nouvelles dispositions porteront atteinte à la qualité d'accueil des bébés et aux conditions de travail des personnels des crèches, des haltes-jeux..., notamment : en diminuant le nombre des professionnels les plus qualifiés (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture); en portant la capacité d'accueil en surnombre jusqu'à 20% de l'effectif habituel d'enfants dans les EAJE de plus de 40 places ; et en prévoyant que les directrices-adjointes consacrent 25% de leur temps de travail auprès des enfants.

Mesure nouvelle, les jardins d'éveil figurent à titre de réalisations expérimentales dans le décret. Il n'est prévu aucun taux d'encadrement pour les jeunes enfants de 2-3 ans qui les fréquenteraient. Ainsi, contrairement aux annonces faites par le secrétariat d'Etat à la famille en mai dernier qui prévoyait un taux d'encadrement de 8 à 12 enfants par professionnel accueillant – ratio déjà inférieur à celui pratiqué en crèche pour la même tranche d'âge –, on pourrait voir des structures se monter avec des taux d'un adulte pour 15 voire 20 enfants ! Ceci alors même que tous les acteurs de la petite enfance s'accordent sur l'importance de préserver des relations les plus individualisées avec chaque petit de cet âge au sein des groupes d'enfants. Au moment donc où le gouvernement supprime des milliers de postes d'enseignants, avec pour conséquence une nouvelle réduction de la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans à l'école maternelle, il promeut des jardins d'éveil payants pour les familles, dans des conditions d'accueil bradées pour les enfants et leurs parents.

A cela s'ajoutent :

- la loi votée récemment en première lecture par le Sénat nommée « création des maisons des assistantes maternelles » qui en réalité seront des « crèches low-cost », sans règle de fonctionnement et exposant les professionnel(le)s à de graves problèmes de responsabilité.
- la transposition de la directive européenne « services » (ex-Bolkenstein) dans le droit français qui vise à inclure le secteur de l'accueil des jeunes enfants dans le champ concurrentiel et ouvrirait la porte à la déréglementation totale de l'accueil collectif et à la suppression des subventions publiques aux établissements.

Nous demandons instamment le retrait des toutes ces mesures qui dégradent la qualité de l'accueil dans les EAJE. **Nous demandons** a contrario le développement des EAJE dont l'accroissement de sections des 2-3 ans permettra de répondre aux besoins des familles dans des conditions d'accueil de qualité. **Nous demandons** également que l'école maternelle soit dotée des moyens nécessaires pour que chaque famille qui le souhaite puisse scolariser son enfant entre deux et trois ans dans des conditions adaptées à cet âge d'entrée à l'école maternelle.

Toutes les mesures gouvernementales convergent vers une dégradation majeure de la qualité d'accueil des tout petits et des conditions d'exercice professionnel des personnels.

Nous appelons les parents, les professionnels de la petite enfance, de l'éducation et les élus à refuser les modifications du décret sur l'accueil collectif et à manifester pour préserver et développer des modes d'accueil et une scolarisation des jeunes enfants de qualité.

Rassemblement mercredi 17 février à 10h aux abords de Matignon

(Angle Rue de Varenne – Place des Invalides)

pour porter les milliers de carte-pétition au premier ministre et accompagner la délégation qui demande à être reçue par M. Fillon

(Un préavis de grève est déposé pour les établissements publics, des débrayages peuvent être organisés pour les établissements à statut privé)

Argumentaires sur <http://www.pasdebebesalaconsigne.com>